

RECYCLAGE DU PET EN SUISSE

RECYCLER LE PET, C'EST PROTÉGER LA NATURE



petrecycling.ch



LE RECYCLAGE DES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET

- **RÉDUIT LES ÉMISSIONS DE CO₂**
- **ÉCONOMISE L'ÉNERGIE**
- **RÉDUIT LE VOLUME DES DÉCHETS**
- **FAIT RÉGNER LA PROPRETÉ**
- **MÉNAGE LES RESSOURCES
NON RENOUVELABLES**

L'ESSENTIEL EN BREF

LE PET EST UNE MATIÈRE VALORISABLE

Le PET (polyéthylène-téréphtalate) est issu du pétrole ou du gaz naturel et se recycle à 100 %. Il ne perd en principe pas ses caractéristiques fondamentales et peut donc être réutilisé à plusieurs reprises pour fabriquer des produits de qualité supérieure.

LE PET EST PRATIQUE ET HYGIÉNIQUE

Pratiques et très appréciées, les bouteilles à boissons en PET sont incassables, légères et refermables. Les emballages en PET satisfont aux exigences les plus sévères en matière d'hygiène dans le domaine alimentaire, cosmétique et médical.

LA COLLECTE DU PET EST SIMPLE

Tous les points de vente de bouteilles à boissons en PET reprennent les bouteilles en PET vides. Ces dernières peuvent donc être rapportées aisément et sans détour au moment de faire ses courses. A ces quelque 9000 points de collecte obligatoires s'ajoutent plus de 41'000 points de collecte basés sur le volontariat en Suisse.

PET-RECYCLING SCHWEIZ EST L'HISTOIRE D'UN SUCCÈS

Chaque année en Suisse, plus de 1,3 milliard de bouteilles à boissons en PET sont recyclées. En 2016, elles représentaient 82 % de toutes les bouteilles à boissons en PET vendues, une valeur inégalée à l'échelle internationale.

LE RECYCLAGE DU PET EST BON POUR LE CLIMAT

Lorsque des bouteilles à boissons en PET récoltées sont recyclées au lieu d'être incinérées avec les ordures ménagères, il est actuellement possible d'éviter l'émission de 138'000 tonnes de gaz à effet de serre (cette valeur comprend non seulement le CO₂, mais aussi tous les gaz exerçant une influence sur le climat) et d'économiser plus de 50 % d'énergie par rapport à la production de nouvelles bouteilles.

COLLECTER LE PET VAUT MIEUX QUE L'INCINÉRER

Le recyclage des bouteilles à boissons en PET est 74 % plus écologique que leur élimination avec les ordures et leur incinération subséquente dans une usine d'incinération des déchets ménagers. Collecter le PET permet en outre d'économiser sur la taxe au sac. La pureté des bouteilles à boissons en PET destinées à être recyclées est essentielle: pour pouvoir faire de nouvelles bouteilles en PET avec les vieilles, il est indispensable qu'elles soient collectées séparément des autres matières plastiques.

RECYCLER LES BOUTEILLES À BOISSONS EN PET, C'EST PROTÉGER LA NATURE

LE RECYCLAGE DU PET RÉDUIT LES ÉMISSIONS DE CO₂

La plupart des chercheurs s'entendent sur le fait que le dioxyde de carbone (CO₂) est la principale cause de l'effet de serre et du réchauffement climatique. Le recyclage du PET est une contribution concrète à la réduction des émissions de CO₂ et d'autres gaz nocifs. Chaque kilo de PET recyclé en Suisse permet d'économiser 4 kilos de gaz à effet de serre. Ce chiffre comprend, outre le CO₂, aussi le méthane, le protoxyde d'azote et d'autres gaz influençant le climat. Les études réalisées par Carbotech AG en 2007, 2009, 2013 et 2015 pour le compte de PET-Recycling Schweiz le confirment.

Actuellement, le recyclage de PET permet d'éviter les émissions de 138'000 tonnes de gaz à effet de serre par année en Suisse. Cette valeur correspond aux émissions annuelles de près de 37'000 foyers ou de 42'000 voitures individuelles.

LE RECYCLAGE DU PET ÉCONOMISE L'ÉNERGIE

Lorsque de nouveaux produits sont fabriqués avec du PET recyclé, il est possible d'économiser plus de 50 % d'énergie ou 47 millions de litres de pétrole. En effet, la quantité d'énergie nécessaire au processus de recyclage est nettement inférieure à celle qu'exige la production primaire.

LE RECYCLAGE DU PET MÉNAGE LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES

Le PET est issu à 100 % du pétrole ou du gaz naturel. Son recyclage ménage ces ressources non renouvelables, de plus en plus limitées. Outre les nouvelles bouteilles, des produits de qualité comme des vêtements pour les activités en plein air, des tentes, des sacs à dos ou des garnissages de canapés, des films ou des rubans d'emballage sont produits avec du PET recyclé. En moyenne, une nouvelle bouteille à boissons en PET contient désormais 35 % de matière recyclée. Elle pourrait cependant aussi être entièrement produite avec du PET recyclé.

LE RECYCLAGE DU PET FAIT RÉGNER LA PROPRETÉ

Chaque bouteille recyclée qui n'est pas abandonnée dans la rue ou la nature crée la propreté et contribue à lutter contre les déchets sauvages sur la voie publique.

LE RECYCLAGE DU PET RÉDUIT LE VOLUME DES DÉCHETS

Rapporter les bouteilles à boissons en PET vides au point de collecte au lieu de les jeter fait diminuer la montagne de déchets et permet d'économiser sur la taxe au sac ou sur la taxe d'élimination.

RECYCLER LE PET EST PLUS ÉCOLOGIQUE QUE DE L'INCINÉRER

L'incinération du PET n'étant pas problématique, certaines personnes pensent que l'on peut très bien brûler les bouteilles à boissons en PET vides et profiter de l'énergie thermique ainsi produite. Ce qui peut paraître évident au premier coup d'oeil se révèle erroné lorsqu'on y regarde de plus près: comme le démontrent les études de Carbotech AG, le recyclage des bouteilles à boissons en PET est 74 % plus écologique que l'incinération et la récupération thermique de celles-ci dans les usines d'incinération des ordures ménagères.

Eliminer correctement les bouteilles à boissons en PET permet de contribuer facilement à la protection du climat.



PET-RECYCLING SCHWEIZ

ORGANISATION SECTORIELLE PET-RECYCLING SCHWEIZ

L'association PET-Recycling Schweiz est une organisation sans but lucratif fondée en 1990. Aujourd'hui, ce regroupement sectoriel rassemble 98 % des producteurs, importateurs, embouteilleurs et détaillants suisses de boissons. La problématique des profiteurs est ainsi largement résolue.

Outre sa centaine de membres, les exploitants de points de collecte à caractère volontaire contribuent essentiellement au succès de l'association. Sans eux, le taux de recyclage prescrit par la loi de 75 % ne pourrait pas être atteint ni dépassé.

LE VOLONTARIAT À LA BASE DU SUCCÈS

Tous les membres de PET-Recycling Schweiz sont fondamentalement favorables à cette solution volontaire, respectant les principes de l'économie de marché. Ils s'opposent à une solution imposée par l'Etat avec une taxe d'élimination anticipée.

La possibilité laissée à la branche de prendre des mesures elle-même crée des incitations plus fortes à mettre en place un système de recyclage efficace et à économiser de l'argent. L'objectif est une contribution de recyclage aussi basse que possible, exerçant une influence minimale sur les prix de vente, sans compromis sur le plan écologique.

1,3 MILLIARD DE BOUTEILLES COLLECTÉES

Le taux de recyclage est actuellement de 82 %. Le taux minimal de recyclage prescrit par l'OFEV (75 %) a donc une nouvelle fois été nettement dépassé.

La difficulté de maintenir le taux de recyclage à un niveau élevé est mise en évidence par ces chiffres impressionnants: un taux de recyclage de 82 % représente une quantité collectée de 37'298 tonnes de PET ou de plus de 1,3 milliard de bouteilles à boissons en PET par année.

DES CHIFFRES QUI CACHENT UNE LOGISTIQUE IMPRESSIONNANTE

Dans les faits, les quantités collectées sont même bien plus élevées: on trouve, dans la marchandise collectée, des déchets et des matières étrangères qu'il faut trier et dont le poids doit être déduit du total collecté. Il convient également de tenir compte des restes de liquides, des bouchons et des étiquettes, qui représentent ensemble quelques pour cent.

FINANCEMENT EFFICACE

Depuis 1991, PET-Recycling Schweiz perçoit une contribution de recyclage anticipée (CRA) sur les bouteilles à boissons en PET à usage unique. Cette contribution de recyclage est exclusivement un instrument financier et n'est pas utilisée à des fins lucratives ou d'incitation. Ce fonds, de même que les recettes de la matière collectée vendue, servent à payer le service public, le tri, le transport, l'administration et la communication.

SERVICE PUBLIC

Le maintien du service public est l'une des tâches principales de PET-Recycling Schweiz.

Le taux de recyclage élevé de 82 % est le fruit de la bonne coopération entre les membres de PET-Recycling Schweiz, mais aussi de la conviction mise en pratique qu'écologie et économie ne sont pas forcément des soeurs ennemies.

Mais même si l'industrie des boissons fait de son mieux pour collecter un maximum de bouteilles en PET, comme la loi l'y oblige, elle ne parvient, seule, qu'à réaliser un taux de recyclage d'environ 55 %. Ce n'est que grâce à un deuxième réseau de plus de 41'000 points de collecte volontaires entretenus dans le monde du travail et des loisirs qu'il est possible d'atteindre ou même de dépasser le taux minimal imposé par la loi.

PARTENAIRES VOLONTAIRES

La collecte volontaire se déroule dans les bureaux, les écoles, les entreprises gastronomiques et hôtelières, les entreprises de chemin de fer, les installations sportives, les hôpitaux et les homes. Les manifestations de loisirs y participent également. En plus du millier de petites et moyennes manifestations, PET-Recycling Schweiz dessert également les événements nationaux d'envergure comme le Gigathlon, Züri Fäscht, la fête fédérale de lutte et des jeux alpestres, le Paléo Festival Nyon, le Montreux Jazz Festival ou divers autres festivals open air. Les communes et les villes sont également des partenaires importants dans le domaine du volontariat.

RETOUR DANS LE COMMERCE

La collecte par le commerce de détail et les embouteilleurs reste toutefois la solution la plus judicieuse sur le plan écologique et économique. Elle réintègre en effet la matière collectée à la chaîne logistique existante, tandis que les points de collecte volontaires doivent être desservis individuellement par les entreprises partenaires de PET-Recycling Schweiz à partir de cinq sacs pleins. Le dépôt des bouteilles en PET dans le commerce est aussi moins fastidieux pour les consommatrices et les consommateurs, puisqu'ils peuvent rapporter leurs bouteilles confortablement, sans détour, lorsqu'ils font leurs courses.

Grâce à la combinaison des réseaux de points de collecte du PET obligatoires et volontaires, la population suisse se voit proposer un service public complet, avec une infrastructure de collecte dense couvrant l'ensemble du pays, jusque dans les vallées les plus reculées. Le réseau de points de collecte mis en place par PET-Recycling Schweiz est environ trois fois plus vaste que celui de la Poste (boîtes à lettres et offices postaux confondus).



L'un des quelque 45'000 points de collecte du PET en Suisse.

LE CIRCUIT DU PET

L'une des tâches essentielles de PET-Recycling Schweiz est la promotion et l'entretien du circuit fermé du PET: le vieux sert à faire du neuf.

Chaque bouteille à boissons recyclée ménage la nature, aujourd'hui et demain.

1 EMBOUTEILLAGE ET VENTE

Chaque année en Suisse, plus de 1,6 milliard de bouteilles à boissons en PET sont mises en circulation. La bouteille en PET est ainsi, et de loin, l'emballage le plus apprécié pour les boissons.

2 COLLECTE

Les bouteilles à boissons en PET vides peuvent être déposées dans tous les points de vente. Mais on trouve aussi des conteneurs pour la collecte du PET dans les villes et les communes, les écoles et les hôpitaux, les stations service, les gares, les kiosques, les entreprises et les manifestations populaires. Au total, plus de 50'000 points de collecte sont exploités dans toute la Suisse.

3 ENLÈVEMENT

PET-Recycling Schweiz exploite un réseau logistique dense couvrant l'ensemble du territoire, afin de ramasser efficacement toutes les bouteilles vides et de les transporter jusqu'aux centres de tri.

4 TRI

Les quatre centres de tri suisses traitent jusqu'à 110'000 bouteilles par heure. Ils éliminent les matières étrangères et trient les bouteilles à boissons en PET selon la couleur et la qualité.

5 RECYCLAGE

Dans deux centres de recyclage suisses, les bouteilles à boissons en PET triées sont concassées puis séparées des composants des bouteilles (bouchons, étiquettes). Le PET obtenu est traité selon un processus de recyclage en plusieurs étapes qui ménage les ressources disponibles. Ce n'est que grâce à sa pureté élevée que le PET peut être utilisé pour de nouvelles bouteilles.

6 PRODUCTION DE BOUTEILLES

Le cycle fermé du PET permet de fabriquer de nouvelles bouteilles à boissons en PET avec des bouteilles usagées. Produit à base de pétrole ou de gaz naturel, le PET est une matière recyclable particulièrement précieuse. Son avantage est de ne pas perdre ses caractéristiques fondamentales lors du recyclage et de pouvoir être réutilisée à plusieurs reprises pour fabriquer sans cesse de nouvelles bouteilles. Le recyclage du PET contribue ainsi de manière essentielle à la protection de l'environnement.

LE CIRCUIT FERMÉ DES BOUTEILLES MÉNAGE LE CLIMAT ET ÉCONOMISE DE L'ÉNERGIE.

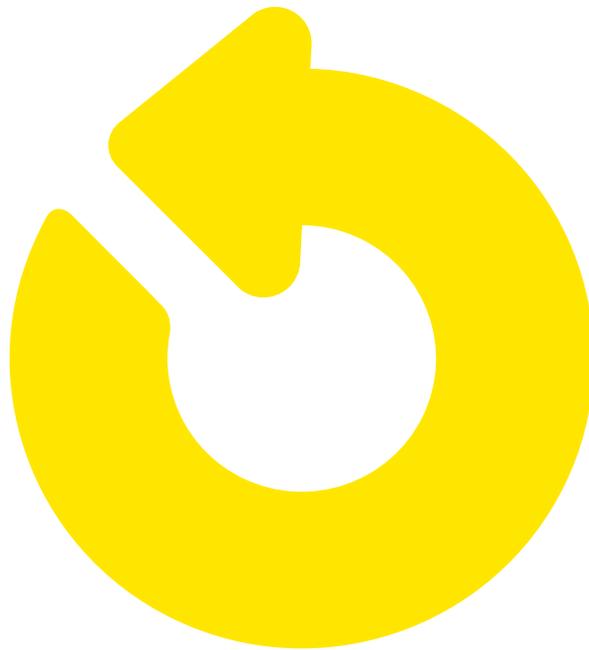
1 EMBOUTEILLAGE
ET VENTE



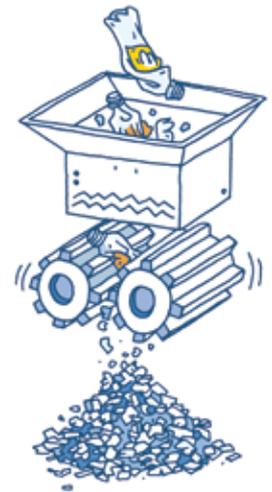
6 PRODUCTION
DE BOUTEILLES



2 COLLECTE



5 RECYCLAGE



3 ENLÈVEMENT



4 TRI



Beaucoup d'entreprises collectent volontairement les bouteilles à boissons en PET et contribuent ainsi au taux de recyclage élevé de plus de 80 %.



LA CONSIGNE N'EST PAS UNE SOLUTION

LA COLLECTE DU PET EST UNE OBLIGATION

Conformément à l'Ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB), les Suisses ont l'obligation légale de collecter les bouteilles à boissons en PET. Cela signifie que les commerçants, les fabricants et les importateurs qui distribuent des boissons conditionnées dans des emballages en PET à usage unique sont obligés de les reprendre dans tous les points de vente. Le taux de recyclage minimal prescrit est de 75 %. A titre de comparaison, le taux légal pour les emballages en matières synthétiques n'est que de 22,5 % dans l'UE. Si les 75 % exigés ne sont pas atteints, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) peut imposer une consigne sur les emballages pour boissons en PET ou introduire d'autres mesures. En Suisse, le taux de recyclage légal a clairement été dépassé ces dernières années (82 % en 2016).

UNE MESURE PEU JUDICIEUSE POUR LUTTER CONTRE LES DÉCHETS SAUVAGES

L'introduction d'un système de consigne pour lutter contre les déchets sauvages revient régulièrement sur le tapis depuis quelques années. Les partisans de cette solution estiment qu'elle permettrait de réduire la quantité de déchets abandonnés sur la voie publique. A ce jour, le Parlement a rejeté toutes les motions en ce sens. Le Conseil fédéral reste lui aussi réservé à l'égard d'une consigne sur les emballages pour boissons. Il estime en particulier que son introduction n'est pas une mesure porteuse de résultats en raison de son mauvais rapport coûts-bénéfices. Il est aussi peu probable qu'elle permettrait d'améliorer le taux de recyclage, dès lors que la mise en place d'une consigne exigerait la réorganisation totale de tout le système de récupération des bouteilles à boissons en PET. Cette adaptation entraînerait par ailleurs la fermeture des quelque 41'000 points de collecte volontaires.

LES DÉCHETS SAUVAGES RESTENT

Les emballages pour boissons ne représentent qu'une petite fraction des déchets sauvages. 87 % des ordures abandonnées sur la voie publique sont d'autre nature: emballages de repas à l'emporter, sachets en plastique ou mégots de cigarettes. Ces déchets ne seraient pas concernés par la consigne et devraient de toute façon être récoltés et éliminés.

DESTRUCTION D'UN SYSTÈME QUI FONCTIONNE

Dans le cadre d'un système de consigne, le commerce serait seul responsable de la collecte des bouteilles à boissons en PET. Il ne resterait donc aux consommatrices et consommateurs que quelque 9000 points de collecte à leur disposition. Plus de 41'000 points de collecte situés dans les bureaux, les écoles ou les gares disparaîtraient. Pour la consommation itinérante, de telles coupes seraient fatales. Il est probable que la quantité de déchets sauvages s'en trouverait même augmentée.

PAS D'AUGMENTATION DU TAUX DE COLLECTE

Aujourd'hui, 93 % de tous les emballages pour boissons en verre, en aluminium et en PET sont recyclés. Un résultat inégalé en Europe. Même si l'effet d'une consigne devait dépasser toutes les attentes, l'amélioration ne pourrait être que marginale.

LES CONSOMMATEURS, COMMUNES ET PETITS COMMERÇANTS ONT BEAUCOUP À PERDRE

Les communes cesseraient de collecter les emballages pour boissons. Elles céderaient le service public aux commerçants et perdraient les 30 millions de francs versés chaque année en dédommagement de la collecte. Mais les commerçants figureraient aussi au nombre des perdants. Il leur faudrait trouver, pour les bouteilles rapportées, un espace de stockage onéreux, et le faire surveiller en raison de la valeur de la consigne. C'est en fin de compte aux citoyens qu'il reviendrait de financer cette expérience téméraire et chère. Le système suisse de collecte séparée a fait ses preuves et la population y participe activement. Son remplacement par un système de consigne nettement plus onéreux est déraisonnable, anéantit tous les investissements consentis pour l'infrastructure de collecte existante et ne permet pas de régler le problème des déchets sauvages. L'introduction d'une consigne pour lutter contre ce phénomène est donc absurde, tant sur le plan écologique qu'économique.

LA COLLECTE DU PET EST RÉSERVÉE AUX BOUTEILLES À BOISSONS EN PET

La Suisse fut l'un des premiers pays au monde à parvenir à fermer le cycle du recyclage du PET. Cela signifie que de nouvelles bouteilles en PET sont fabriquées à partir des bouteilles en PET usagées. Ce cycle fermé rend le recyclage de ce matériau particulièrement écologique. Il exige toutefois une extrême pureté de la matière collectée. En effet, ce n'est qu'à partir de bouteilles à boissons en PET uniquement qu'il est possible de produire à nouveau une matière convenant aux denrées alimentaires. Lorsque le matériel collecté contient trop de corps étrangers, le cycle fermé des bouteilles est menacé.

LA COLLECTE DU PET EST RÉSERVÉE AUX BOUTEILLES À BOISSONS EN PET COMPACTÉES PORTANT LE LOGO PET-RECYCLING:



Les bouteilles de shampoing, de lait, de vinaigre, etc. n'ont donc pas leur place dans la collecte du PET. Elles ne doivent pas s'y trouver, même si elles portent une mention indiquant qu'elles ont été fabriquées en PET (logo avec la flèche triangulaire et le chiffre 01). Malgré le risque de confusion pour le consommateur, cette différenciation est justifiée: pour des raisons de qualité et d'hygiène, ces emballages ne peuvent pas être utilisés pour produire de nouvelles bouteilles à boissons. Les directives édictées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) pour la collecte et le recyclage de ces dernières sont en effet très sévères. L'objectif est avant tout de garantir le circuit fermé des bouteilles, c'est-à-dire de permettre la production de bouteilles neuves à partir des bouteilles usagées.

Dans le cas des barquettes destinées aux salades ou aux fruits, une autre raison s'y ajoute: ces emballages de type «blister» sont souvent produits en matériaux composites, c'est-à-dire que l'emballage est constitué de plusieurs sortes de plastique. Certains possèdent également des barrières (contre les U.V. ou l'air), empêchant tout recyclage. Souvent, le contenu même des barquettes se révèle problématique. Les sauces à salade gênent par exemple le processus de recyclage. C'est pourquoi les centres de recyclage éliminent ces emballages, qui sont ensuite incinérés. En conséquence, le mieux est de les jeter avec les ordures ménagères.

Inversement, les bouteilles à boissons en PET ne doivent pas non plus être éliminées dans les sacs de collecte mixte. En effet, dès que la collecte n'est plus séparée, les lois relatives à l'hygiène des denrées alimentaires interdisent leur utilisation pour la production d'emballages destinés à l'alimentation, en raison du risque de contamination.



**Un principe toujours valable:
l'air dehors, la capsule dessus!**

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS DÉPOSER DANS LA COLLECTE DU PET

Bouteilles de lait, de crème à café et de yogourt à boire*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Les résidus de lait et le point de fusion plus bas du PE occasionnent des problèmes lors du recyclage.



Blisters (coques en plastique) pour la viande, les salades, les légumes et les fruits*

Ces emballages sont souvent fabriqués à partir de PET, mais ils sont parfois dotés de barrières ou d'additifs non décelables qui empêchent tout recyclage.



Flacons de lessive et de détergent*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Et en raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



Bouteilles pour le vinaigre, l'huile et les sauces à salade*

Bien que la plupart de ces emballages soient en PET, ils ne peuvent pas être collectés avec le PET. Les résidus d'huile et de vinaigre entraînent des complications lors du processus de lavage et de traitement du matériau.



Bouteilles de shampooing et autres produits cosmétiques*

Ces bouteilles sont en principe en PE-HD. Et en raison de son contenu, ce matériau ne peut plus être utilisé pour des denrées alimentaires.



Gobelets pour boissons, glaces, yogourts, etc.

De nombreux gobelets sont en PP ou en PS. Le point de fusion plus faible du PP/PS entraîne des problèmes lors du recyclage. Mais, même si les gobelets sont en PET, ils ne peuvent pas être recyclés avec les bouteilles à boissons en PET.



*Même si ces emballages portent une mention indiquant qu'ils ont été fabriqués en PET (logo avec la flèche triangulaire et le chiffre 01), ils ne doivent pas être collectés avec les bouteilles à boissons en PET. Découvrez pourquoi à la page 12.



Chaque année, le Clean-Up-Day national organisé par l'IGSU permet aux communes, écoles et entreprises de s'associer pour un environnement propre.

COMMUNAUTÉ D'INTÉRÊTS POUR UN MONDE PROPRE (IGSU)

ENSEMBLE CONTRE LES DÉCHETS SAUVAGES

En 2007, PET-Recycling Schweiz et IGORA (Coopérative pour le recyclage de l'aluminium) ont fondé l'IGSU, la communauté d'intérêts pour un monde propre. Aujourd'hui, outre les deux membres fondateurs, VetroSwiss, Migros, Coop, McDonald's, 20 Minutes, Blick am Abend, Swiss Cigarette et l'International Chewing Gum Association soutiennent cette communauté d'intérêts.

L'IGSU s'engage par différentes mesures de prévention et de sensibilisation contre les déchets sauvages, dans le but de provoquer un changement de comportement durable chez les consommateurs.

AMBASSADEURS EN MISSION

A la belle saison, près de 80 ambassadeurs motivés de la lutte contre les déchets sauvages sillonnent les espaces publics et les écoles. Chaque année, leurs équipes font acte de présence dans les lieux sensibles de près de 40 communes et de plus de 25 écoles. Leur mission est d'informer les passants de manière décontractée et sympathique sur la bonne gestion des déchets et des matières recyclables.

COOPÉRATION AVEC LES COMMUNES, LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS

L'IGSU travaille avec les communes, les écoles et les associations. Elle les conseille dans la lutte contre les déchets sauvages, discute des effets du littering et sensibilise les écoliers à ce thème. Elle s'engage ainsi aux côtés de l'Union suisse des paysans contre les déchets abandonnés sur les terres agricoles.

BOÎTE À OUTILS EN LIGNE

Fruit de la collaboration entre plusieurs cantons, l'OFEV et l'organisation Infrastructures communales, une plateforme sur le thème des déchets sauvages, a vu le jour en mai 2013. Elle doit encourager la création de réseaux ainsi que l'échange de savoir et d'auxiliaires ayant fait leurs preuves. www.littering-toolbox.ch

CLEAN-UP-DAY NATIONAL

Le Clean-Up-Day national a déjà été organisé trois fois par l'IGSU et a permis de faire bouger les choses: en 2017, plus de 450 communes, écoles, entreprises et associations ont fait le ménage et ramassé les déchets sauvages abandonnés sur les routes et les places, dans les champs et les forêts de leur région. Les dates du prochain Clean-Up-Day sont publiées sur le site internet www.clean-up-day.ch.

VOUS TROUVEREZ DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR L'IGSU ICI: WWW.IGSU.CH



**CHAQUE
BOUTEILLE
COMPTE!**



Verein PRS PET-Recycling Schweiz, Agence Suisse romande
ZI En Budron E9, Case postale 402, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone 021 653 36 91, e-mail romandie@prs.ch
www.petrecycling.ch, www.facebook.com/proudpetrycyclers

imprimé en
suisse

